

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T »

Société Anonyme au capital de 33 282 288 dinars
Siège social : Rue Larbi Zarrouk -2014 Mégrine
Matricule fiscal n°0001110 K/A/M/000
RC B177071996

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE 30 MAI 2014

Sur décision du conseil d'administration réuni le lundi 14/04/2014 messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi 30 mai 2014 à 10h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2013 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2013 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2013 de la S.N.M.V.T
- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2013 du groupe
- Affectations du résultat de l'exercice 2013
- Nomination d'un administrateur
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoirs en vue des formalités

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaire en bourse/banque) au plus tard le 20/05/2014.

Pour /Le Conseil d'Administration
Le Président

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T »

Société Anonyme au capital de 33 282 288 dinars
Siège social : Rue Larbi Zarrouk -2014 Mégrine
Matricule fiscal n°0001110 K/A/M/000
RCB177071996

PROJET DE RESOLUTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE VENDREDI 30 MAI 2014

PREMIERE RESOLUTION

-L'assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° 57 du 13 mai 2014 et par des communiqués publiés aux journaux de Le Temps et Assabah du 13 mai 2014

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2013, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2013, faisant ressortir pour l'exercice 2013 un bénéfice net après impôt de 9 486 752,753 dinars pour SNMVT , et un bénéfice net consolidé après impôt de 10 208 368,119 dinars pour le groupe.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2013

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir et affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 comme suit :

Bénéfice net :	9 486 752,753 Dinars
Résultats reportés :	4 464 255,515 Dinars
<u>Total à affecter :</u>	13 951 008,268 Dinars

AFFECTATION

• Dividende statutaire (0,100d /action) :	1 664 114,400 Dinars
• Super dividende (0,500d /action) :	8 320 572,000 Dinars
• Réserve pour réinvestissement financier :	2 700 000,000 Dinars
• Réserve ordinaire :	1 266 321,868 Dinars
<u>Total affecté :</u>	13 951 008,268 Dinars

Le dividende sera payé à partir du vendredi 6 juin 2014

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2013 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 40 000 Dinars brut au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mr Slah Eddine BOUGUERRA en tant que nouvel Administrateur pour la durée restante du mandat des autres administrateurs

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....